

CONVOCAATION

Réunion Ordinaire du Conseil Municipal

(Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf Val de Barges
se réunira en séance ordinaire en mairie

LE LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

A 18 HEURES 30

Ordre du Jour :

- 1 : SDIS
 - 2 : Forêt
 - 3 : Travaux :
 - 4 : CCAS
- Questions diverses

Fait à Châteauneuf Val de Barges, le 23 septembre 2022

Le Maire,



Patrick RAPEAU